



L'ADMINISTRATION MARITIME

- ADMINISTRATEUR DES AFFAIRES MARITIMES
- INSPECTEUR DES AFFAIRES MARITIMES
- TECHNICIEN SUPERIEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Spécialités : navigation-sécurité
gestion des ressources halieutiques,
espaces marins et littoraux
- SECRETAIRE D'ADMINISTRATION et DE CONTROLE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
- SYNDIC DES GENS DE MER

www.developpement-durable.gouv.fr



LA DOUANE

- INSPECTEUR DES DOUANES
- CONTROLEUR DES DOUANES
- AGENT DE CONSTATATION DES DOUANES
- MARIN DES DOUANES

www.douane.gouv.fr



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conseil Consultatif Régional de la Mer
Le guide des métiers de la Mer et du Littoral



ADMINISTRATEUR DES AFFAIRES MARITIMES

L'Administration maritime

Description :

C'est un cadre supérieur de l'administration d'Etat. Il assure l'encadrement et la direction des différents services des Affaires Maritimes. Il appartient à un corps d'officiers de carrière de la marine nationale géré par le ministère en charge de la mer.

Ces compétences sont larges et concernent notamment : l'application de la politique du département ministériel chargé de la mer (transport maritime, plaisance) ; les interventions économiques de l'Union européenne et de l'État quant aux pêches maritimes, la conchyliculture et l'aquaculture ; l'association aux opérations d'aménagement du littoral et de la protection de la qualité des eaux ; l'application des réglementations internationales et nationales tendant à assurer la sécurité de la navigation maritime et la prévention des pollutions ; la coordination et la mise en œuvre des moyens de sauvetage en mer.

Conditions d'exercice :

Il exerce des fonctions d'autorité de l'Etat. Le périmètre et les types de missions varient en fonction de la géographie et du service de rattachement. Il peut exercer en métropole dans les principaux ports et capitales régionales, outre-mer ou dans les capitales européennes en fonction de la réalité des activités maritimes

Les compétences :

- Etre doté d'un goût prononcé pour le milieu maritime
- Savoir gérer des crises et prendre des décisions rapidement,
- Avoir le sens du service public, des responsabilités et de l'engagement,
- Faire preuve d'une bonne capacité d'adaptation aux situations et à son environnement,
- Aimer le contact de terrain,
- Travail exigeant qualités humaines et compétences techniques,

Salaire :

Les rémunérations sont fixées selon les différents corps, par référence à la grille de la fonction publique de catégorie A ; Elles varient selon le grade, l'ancienneté, la situation de famille et le poste occupé (primes variables). Pour un AAM entre 2 000 et 6 500€ nets mensuels. Durant leur formation, les élèves sont rémunérés.

Evolution de carrière :

Les perspectives de carrière des administrateurs maritimes sont satisfaisantes, mais peu de places sont offertes au concours nation



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Consultatif Régional de la Mer

Le guide des métiers de la Mer et du Littoral

Les formations :

Trois concours sont proposés aux différents candidats en fonction de leur origine.

- **Premier concours (Art. 4-1)**

Ce concours est ouvert aux titulaires de l'un des diplômes exigés des candidats aux concours externes de l'École nationale d'administration et âgés de moins de 26 ans.

- **Deuxième concours (Art. 4-2)**

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires de la catégorie B et aux militaires non officiers en activité, ayant au moins cinq ans de services, ainsi qu'aux officiers de la marine marchande titulaire du brevet de chef de quart et ayant au moins trente mois de navigation.

- **Troisième concours (Art. 4-3)**

- L'admission directe en deuxième année de scolarité à l'école d'administration des affaires maritimes est effectuée par concours accessible (Art. 6) :
- aux fonctionnaires de catégorie A ayant au moins 5 ans de service,
- aux officiers ayant le grade de lieutenant de vaisseau ou d'enseigne de vaisseau de 1ère classe, répondant aux exigences d'âge et d'ancienneté.
- aux officiers de la marine marchande titulaire du DESMM (diplôme d'études supérieure de la marine marchande) répondant aux exigences d'âge et d'ancienneté.

Pour s'inscrire aux concours et consulter les conditions d'inscription :

www.concours.developpement-durable.gouv.fr

niveau : I Licence

description :

durée :

A l'issue de ces deux premiers concours, la scolarité est de 2 ans et 1 an pour le troisième.

Où se former :

Ecole Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer –NANTES-

Site : www.ecole-affaires-maritimes.equipement.gouv.fr

Où s'informer :

POLE emploi de votre territoire

Mission locale de votre commune

CIO

Site du CARIF

Code ROME



INSPECTEUR DES AFFAIRES MARITIMES

L'Administration maritime

Description :

L'Inspecteurs des affaires maritimes a pour fonction de diriger et de contrôler l'action des fonctionnaires et des agents des services déconcentrés des affaires maritimes. Il assure, notamment au sein de l'administration centrale et dans les établissements publics qui y sont rattachés des fonctions techniques de conception et des fonctions administratives, de direction, de gestion et d'inspection dans les services des affaires maritimes.

Conditions d'exercice :

Il exerce des fonctions d'autorité de l'Etat. Le périmètre et les types de missions varient en fonction de la géographie et du service de rattachement. Il peut exercer en métropole dans les principaux ports et capitales régionales, outre-mer ou dans les capitales européennes en fonction de la réalité des activités maritimes

En qualité d'inspecteur stagiaire, il souscrit l'engagement de rester au service de l'État pendant une période minimale de 7 ans

Les compétences :

- Etre doté d'un goût prononcé pour le milieu maritime
- Avoir le sens du service public, des responsabilités et de l'engagement,
- Faire preuve d'une capacité d'adaptation aux situations et à son environnement,
- Aimer le contact de terrain,
- Travail exigeant qualités humaines et compétences techniques,

Salaire :

Grille indiciaire territoriale : 1 600€ en début de carrière – 3 600€ en fin

Evolution de carrière :

Le corps des inspecteurs des affaires maritimes comprend 3 grades :

- Le grade d'inspecteur qui comporte douze échelons et un échelon de stage,
- Le grade d'inspecteur principal de 2ème classe qui comporte six échelons,
- Le grade d'inspecteur principal de 1ère classe, qui comporte quatre échelons.

Les nominations, titularisations et promotions sont prononcées par le ministre chargé de la mer.

Les formations :

Recrutement par concours

soit par la voie des IRA (instituts régionaux d'administration),.

- Être âgé(e) de moins de 40 ans au 1er janvier de l'année du concours,
- être titulaire d'un des diplômes requis pour les concours externes d'entrée aux Instituts régionaux d'administration ou d'un diplôme sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou homologué aux niveaux I et II dans les conditions prévues par le décret n° 72-279 du 12 avril 1972, relatif aux titres et diplômes de l'enseignement technologiques ;

soit par concours externe

- être âgé(e) de moins de 40 ans au 1er janvier de l'année du concours,
- être titulaire d'un titre, brevet ou diplôme de la marine marchande ou de la marine nationale d'un niveau équivalent au moins au niveau II du décret du 12 avril 1972, dont la liste est établie par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministère des transports de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Reçu(e) au concours, il est nommé inspecteur stagiaire et recevra une formation théorique et pratique.

niveau : I licence

description :

durée :

Où se former :

IRA Institut Régional d'Administration de BASTIA

Site :: www.ira-bastia.fr

Ecole Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer (ENSAM) –NANTES-

Site : www.ecole-affaires-maritimes.equipement.gouv.fr

Où s'informer :

POLE emploi de votre territoire

Mission locale de votre commune

CIO

Site du CARIF

Code ROME :



TECHNICIEN SUPERIEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Administration maritime

Description :

Il participe sous l'autorité de fonctionnaire de niveau hiérarchique supérieur ou officiers, à la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de l'environnement, des transports, de la mer ou dans d'autres domaines relevant des attributions du ministère chargé du développement durable.

Il exerce des fonctions de contrôle, de direction d'activités, d'étude, d'expertise, d'expérimentation, de gestion, de préparation ou de recherche à caractère scientifique, technique ou économique au sein des spécialités suivantes : navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral

Conditions d'exercice :

Il exerce son métier sur terre comme sur mer, il porte l'uniforme et insignes de son grade. Ce métier fait partie du corps des techniciens supérieurs du développement durable.

Les compétences :

- Etre doté d'un goût prononcé pour le milieu maritime
- Avoir le sens du service public, des responsabilités et de l'engagement,
- Faire preuve d'une capacité d'adaptation aux situations et à son environnement,
- Aimer le contact de terrain,
- Travail exigeant qualités humaines et compétences techniques,

Salaire :

C'est un fonctionnaire de catégorie B.

Evolution de carrière :

Ce corps comprend les grades suivants :

Technicien supérieur du développement durable

Technicien supérieur principal du développement durable

Technicien supérieur chef du développement durable

Les formations :

Il est recruté niveau baccalauréat, titulaire d'un titre ou diplôme au niveau IV

- par voie de concours externes sur épreuves
- par voie de concours interne sur épreuves ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier.
- par voie de promotion interne

niveau : III

description :

durée :

Où se former :

ENTE : école de l'aménagement durable des territoires d'Aix en Provence

680 rue A.Einsten – C S 70508 – 13593 Aix en Provence

Tél : 04 42 37 20 00

www.ente.developpement-durable.gouv.fr

Où s'informer :

POLE emploi de votre territoire

Mission locale de votre commune

CIO

Site du CARIF

Code ROME :



SECRETAIRE D'ADMINISTRATION ET CONTROLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Administration maritime

Description :

Le secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale et de classe supérieure assure des missions administratives d'application variées et principalement d'administration générale :

- gestion des ressources humaines,
- affaires financières
- affaires juridiques, économiques ou sociales
- communication,
- documentation
- ...

dans le domaine des affaires maritimes de contrôle d'application des lois et règlements.

Il participe sous l'autorité de fonctionnaires hiérarchiques ou d'officiers à la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de la mer relevant des attributions du ministre chargé du développement durable.

Il peut être chargé d'animer ou de coordonner une équipe

Conditions d'exercice :

Il exerce son métier essentiellement sur terre.

Les compétences :

- Avoir le sens du service public, des responsabilités et de l'engagement,
- Faire preuve d'une capacité d'adaptation aux situations et à son environnement,
- Aimer le contact de terrain,
- Travail exigeant qualités humaines et compétences techniques,

Salaire :

C'est un fonctionnaire de catégorie B. En début de carrière Il perçoit une rémunération nette mensuelle d'environ 1 500 Euros. La scolarité est assujettie à l'engagement de servir l'état durant au moins cinq ans.

Evolution de carrière :

Le corp comporte 3 grades :

1. Secrétaire d'administration et de contrôle de **classe normale** du développement durable
2. Secrétaire d'administration et de contrôle de **classe supérieure** du développement durable
3. Secrétaire d'administration et de contrôle de **classe exceptionnelle** du développement durable

L'accès au grade d'attaché est possible, par concours interne.

Les formations :

Le recrutement dans le corps se fait par concours

Pour s'inscrire au concours et consulter les conditions d'inscription

www.concours.developpement-durable.gouv.fr

niveau : III

description :

durée :

Où se former :

ENTE : école de l'aménagement durable des territoires d'Aix en Provence

680 rue A.Einsten – C S 70508 – 13593 Aix en Provence

Tél : 04 42 37 20 00

www.ente.developpement-durable.gouv.fr

Où s'informer :

POLE emploi de votre territoire

Mission locale de votre commune

CIO

Site du CARIF

Code ROME :



SYNDIC DES GENS DE MER

L'Administration maritime

Description :

Sous la direction d'un contrôleur des affaires maritimes, le syndic des gens de mer (corps de catégorie C) participe à l'application des lois et règlements relatifs à l'administration des navires, des gens de mer et autres usagers maritimes, au régime social des marins, aux pêches maritimes et aux cultures marines.

Il peut aussi remplir des fonctions d'application de la réglementation technique et de police dans le domaine de la sécurité, de la sauvegarde de la vie humaine en mer, de l'habilité à bord des navires et de la prévention de la pollution

Conditions d'exercice :

Indifféremment, le syndic des gens de mer peut être embarqué à bord d'une vedette régionale, intégrer une unité littorale des affaires maritimes ou avoir un poste dans un centre de sécurité des navires.

Les compétences :

- Etre doté d'un goût prononcé pour le milieu maritime
- Avoir le sens du service public, des responsabilités et de l'engagement,
- Faire preuve d'une capacité d'adaptation aux situations et à son environnement,
- Aimer le contact de terrain,
- Travail exigeant qualités humaines et compétences techniques,

Salaire :

C'est un fonctionnaire de catégorie C.

Evolution de carrière :

Les formations :

niveau : IV

Recrutement par concours interne ou externe, être âgé de moins de 45 ans

description :**Concours externe :**

- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus le 1er janvier de l'année du concours,
- Etre titulaire de :
- Certificats délivrés par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'agriculture et le ministère chargé de la mer,
- Brevet d'études du premier cycle ou équivalent, tous certificats d'aptitude professionnelle ou tous brevets d'études professionnelles.
- Tous brevets élémentaires, tous brevets supérieurs de la marine nationale,
- Soit un des titres élémentaire ou supérieur de la marine marchande, dans la spécialité « navigation et sécurité »,
- Soit d'un diplôme délivré dans un des Etats membres de la Communauté Européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen et reconnu comme similaire par une commission.

Concours interne :

- Aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ainsi qu'aux militaires, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins une année de services effectifs.
- Pour la spécialité « navigation et sécurité »,
- Aux personnels de la marine nationale en activité depuis au moins un an ou rayés des contrôles depuis moins de 5 ans, et qui appartiennent ou ont appartenu à l'une des spécialités fixées par un arrêté conjoint du ministre chargé de la mer et du ministre chargé de la fonction publique.

durée :**Où se former :**

ENSAM

Rue Gabriel Péri

BP 88705

44187 NANTES CEDEX 04

Tél. : 02 72 01 52 30 - Fax. : 02 72 01 52 44

<http://www.ecole-affaires-maritimes.developpement-durable.gouv.fr>

Où s'informer :

POLE emploi de votre territoire

Mission locale de votre commune

CIO

Site du CARIF

Code ROME :

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Consultatif Régional de la Mer

Le guide des métiers de la Mer et du Littoral



INSPECTEUR DES DOUANES

L'Administration maritime

Description :

La diversité de ses fonctions reflète la multiplicité des missions fiscale, économique et de protection de l'espace national et européen dont la douane a la charge.

Conditions d'exercice :

En administration générale :

- Rédacteur à la direction générale, en direction territoriale ou au sein d'une direction à compétence fonctionnelle
- Inspecteur poursuivant, représentant l'administration devant les juridictions judiciaires,

Dans le domaine des opérations commerciales ses fonctions peuvent être celles de :

- Conseil aux entreprises au sein des pôles d'action économique des directions régionales des douanes et droits indirects : il accompagne les opérateurs du commerce international, afin d'optimiser leurs opérations de dédouanement,
- Agent d'encadrement : il dirige et anime une unité chargée du contrôle des opérations de dédouanement ou de perception des contributions indirectes ;
- Auditeur : il étudie les stratégies financière et commerciale de l'entreprise pour proposer des procédures les plus adaptées à son activité, et il formalise au sein d'un rapport d'audit les relations entre l'opérateur économique et la douane ;
- Enquêteur il effectue dans les écritures des redevables, des enquêtes destinées à vérifier la régularité des opérations intéressant le service des douanes et, le cas échéant, il relève et constate les opérations irrégulières ou frauduleuses.

En matière de surveillance il peut être

- Chef de la surveillance douanière : il organise le service et contrôle l'exécution des missions incombant aux unités de ses brigades ; dirige les opérations importantes et assure l'encadrement des agents (en uniforme) placés ses ordres.
- Officier de douane judiciaire : après l'obtention d'une qualification spécifique, il effectue des enquêtes judiciaires, sur réquisition du procureur de la République ou sur commission rogatoire du juge d'instruction

Les compétences :

- Etre doté d'un goût prononcé pour le milieu maritime
- Avoir le sens du service public, des responsabilités et de l'engagement,
- Faire preuve d'une capacité d'adaptation aux situations et à son environnement,
- Aimer le contact de terrain,
- Travail exigeant qualités humaines et compétences techniques,

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Consultatif Régional de la Mer

Le guide des métiers de la Mer et du Littoral

Salaire :

Il appartient à la catégorie A de la fonction publique de l'Etat.

Il perçoit en chiffres bruts annuels, dès l'affectation en sortie d'école, 30 516 euros dans la branche de la surveillance, ou 31 207 euros dans la branche administration générale et opérations commerciales (primes incluses).

Evolution de carrière :

Les perspectives d'évolution sont diversifiées au sein de l'administration des douanes. Il peut accéder à l'encadrement supérieur, soit par la voie d'un concours professionnel (après 5 années d'ancienneté), soit à plus longue échéance, par promotion interne.

Formateur dans les écoles de douanes ou bien responsable en région de la formation professionnelle

Les formations :

niveau : I

description :

Après la réussite au concours, li est nommé inspecteur stagiaire.

Il suivra un cycle d'enseignement professionnel 12 mois à l'Ecole nationale des douanes située à Tourcoing suivi d'un stage en situation de 6 mois à l'issu duquel se conclura (sous réserve d'avoir satisfait aux contrôles des connaissances), une titularisation en tant qu'inspecteur des douanes.

durée :

18 mois.

Où se former :

Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) et Ecole nationale des douanes de Tourcoing

11, avenue Jean Millet

BP 450

59203 TOURCOING CEDEX

Téléphone : 09 70 28 24 00

Télécopie : 03.20.94.86.00

Courriel : dnrfp@douane.finances.gouv.fr

Où s'informer :

POLE emploi de votre territoire

Mission locale de votre commune

CIO

Site du CARIF

Code ROME :



CONTROLEUR DES DOUANES

L'Administration maritime

Description :

Il exerce des fonctions dans l'une des deux branches d'activité de la douane, ce qui offre des possibilités de parcours professionnels variés et évolutifs.

Branche administrative dite des « opérations commerciales il peut être :

- vérificateur des marchandises, c'est-à-dire chargé du contrôle de l'application des droits et taxes, ainsi que des formalités douanières auxquelles sont soumises les marchandises importées ou exportées ;
- enquêteur au sein d'une équipe, en charge de la vérification et du contrôle en entreprises et sur documents, des opérations effectuées par les sociétés,
- informaticien, après obtention de la qualification de programmeur ou de pupitreur ;
- rédacteur spécialisé à la direction générale ou dans les directions interrégionales des douanes.

Branche de la surveillance il peut être :

Affecté dans une brigade et tenu au port de l'uniforme et d'une arme de service. En tant que chef d'équipe ou bien chef d'unité, Il contrôle les voyageurs, leurs bagages, les marchandises en mouvement, et les moyens de transport aux points de passage autoroutiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires des frontières extérieures à l'Union européenne, et sur tout point du territoire national.

Occuper sous certaines conditions (obtention d'une qualification), des emplois spécialisés (maître de chien, motocycliste, chef mécanicien d'une vedette garde-côtes, ou dans une brigade aérienne, marin des douanes)

Conditions d'exercice :

Les compétences :

De par la nature même de leurs fonctions :

- L'agent de la branche surveillance est astreint à une grande disponibilité.
- Il exerce des permanences de nuit,
- Il travaille les samedi, dimanche et jours fériés.
- Une bonne condition physique est nécessaire à l'accomplissement de ces fonctions actives et de terrain.

Salaire :

Il appartient à la catégorie B de la fonction publique de l'Etat.

Il perçoit, en chiffres bruts annuels (2009), dès l'affectation en sortie d'école 24 230 euros dans la branche des opérations commerciales, ou 25 200 euros dans la branche de la surveillance (primes incluses).

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Consultatif Régional de la Mer

Le guide des métiers de la Mer et du Littoral

Evolution de carrière :

Les perspectives d'évolution sont diversifiées au sein de l'administration des douanes. Il peut accéder au grade d'inspecteur, lequel ouvre l'accès au cadre supérieur, par concours ou par promotion au mérite.

Les formations :

niveau : IV

description/durée :

Après votre réussite au concours

Il est nommé contrôleur stagiaire et suivra un stage d'un an, comprenant deux périodes distinctes :

- un cycle d'enseignement professionnel de 6 mois, soit à l'Ecole nationale des douanes de Rouen si lauréat du concours de la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale, soit à l'Ecole nationale des brigades des douanes de La Rochelle si lauréat du concours de la surveillance (Nota : dès l'entrée dans l'établissement de La Rochelle, il est astreint au port de l'uniforme) ;
- une période de formation pratique dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects de 6 mois. Le lieu géographique du stage dépendra du classement à l'issue du cycle d'enseignement professionnel et des besoins de l'administration.

A l'issue de cette année de stage, et après avoir été satisfait aux contrôles des connaissances durant cette période, il sera titularisé et affecté dans un service en tant que contrôleur des douanes et droits indirects de deuxième classe.

Où se former :

École nationale des douanes de Rouen

Boulevard d'Orléans –
76037 ROUEN CEDEX
Téléphone : 09 70 28 24 45
Télécopie : 02 35 72 75 07
Courriel : end-rouen@douane.finances.gouv.fr

École nationale des brigades des douanes de la Rochelle

Rue du Jura - 17021 La Rochelle CEDEX 1
Téléphone : 05.46.68.46.00
Télécopie : 05.46.43.11.76

Où s'informer :

POLE emploi de votre territoire
Mission locale de votre commune
CIO
Site du CARIF

Code ROME :



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Consultatif Régional de la Mer

Le guide des métiers de la Mer et du Littoral



AGENT DECONSTATION DES DOUNANES

L'Administration maritime

Description :

Il exerce des fonctions dans l'une des deux branches d'activité de la douane :

Branche administrative

Il travaille le plus souvent en équipe et au contact du public : suivi et contrôle des opérations du commerce international, travail sur documents en entreprises dans le secteur des contributions indirectes (tabacs et alcools, métaux précieux, produits pétroliers), perception de taxes sectorielles (sur les poids lourds, les navires de plaisance etc.).

Branche surveillance

Il est tenu au port de l'uniforme et d'une arme de service et il travaille au contact du public, pour des missions de lutte contre la fraude (trafics de contrefaçons, d'espèces animales ou végétales protégées, de marchandises prohibées ou fortement taxées etc.). En fonction du type de brigade dans laquelle il est affecté, les missions proposées différeront :

- en brigade de surveillance extérieure (BSE), il est chargé de la surveillance aux postes frontières extérieures de l'Union européenne (ports, gares et aéroports à trafic international, frontière suisse et andorrane) et dans les DOM-COM. Il réalise le contrôle des voyageurs à un point fixe de la frontière extracommunautaire,
- en brigade de surveillance intérieure (BSI), Il est chargé de la surveillance d'une zone du territoire national et réalise, en particulier, des contrôles routiers et autoroutiers.

Conditions d'exercice :

Travaille toujours en équipe, sa mission est, selon le vecteur d'intervention (aéroportuaire, portuaire, routier, etc.), de sélectionner des moyens de transport, de contrôler des personnes, marchandises et capitaux.

Les compétences :

Une bonne condition physique est nécessaire à l'accomplissement de ces fonctions de terrain.(branche de surveillance)

Salaire :

Il appartient à la catégorie C de la fonction publique de l'Etat.

Il perçoit , en chiffres bruts annuels (base année 2013), dès l'affectation en sortie d'école 24 300 euros dans la branche des opérations commerciales, ou 25 800 euros dans la branche de la surveillance (primes incluses).

Evolution de carrière :

Les perspectives d'évolution sont diversifiées au sein de l'administration des douanes et droits indirects. Il peut accéder aux grades supérieurs de contrôleur, puis d'inspecteur, par concours ou par promotion au mérite.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Consultatif Régional de la Mer

Le guide des métiers de la Mer et du Littoral

Les formations :

Pour faire acte de candidature au concours commun, il n'y a pas de limite d'âge :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ;
- jouir de l'intégralité de vos droits civiques et être en position régulière au regard des dispositions du code du service national ;
- les mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire doivent être compatibles avec l'exercice des fonctions ;
- être titulaire brevet des collèges, CAP, BEP ou d'un diplôme reconnu équivalent, ou bien justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein dans un emploi de niveau au moins équivalent à celui exercé par un agent de constatation des douanes. A noter que ces conditions de diplômes ou d'expérience professionnelle ne sont pas opposables aux mères et pères d'au moins trois enfants, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau,
- remplir les conditions d'aptitude physique particulières exigées pour l'exercice des fonctions.

niveau : V

description :

Au moment de l'inscription, il doit faire le choix de la branche dans laquelle il souhaite travailler en cas de succès au concours. Par exemple, s'il choisit la branche « administrative » :

- il doit classer par ordre de préférence chacune des administrations (trésor public, impôts, concurrence, consommation et répression des fraudes, douanes et droits indirects), pour lesquelles des postes sont ouverts. En cas de réussite au concours commun, l'affectation définitive dans l'une des directions ci-dessus dépendra des vœux, mais aussi du rang de classement.

- S'il choisit la branche « surveillance », Il doit passer une épreuve supplémentaire d'exercices physiques et il devient agent de constatation des douanes de la branche de la surveillance.

durée :

Après la réussite au concours, il suit un cycle d'enseignement comprenant un cycle d'enseignement professionnel de 4 mois à l'Ecole Nationale des Brigades des Douanes de La Rochelle, suivi d'une formation pratique de 8 mois dans les services. A l'issue de cette année, et sous réserve d'avoir satisfait aux divers contrôles des connaissances, il est titularisé en tant qu'agent de constatation des douanes de 1ère classe.

Où se former :

École nationale des brigades des douanes de la Rochelle

Rue du Jura - 17021 La Rochelle CEDEX 1

Téléphone : 05.46.68.46.00

Télécopie : 05.46.43.11.76

Où s'informer :

POLE emploi de votre territoire, Mission locale de votre commune , CIO

Site du CARIF

Code ROME :



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Consultatif Régional de la Mer

Le guide des métiers de la Mer et du Littoral



MARIN DES DOUANES

L'Administration maritime

Description :

Inscrit au rôle d'équipage dans les unités navales, il participe aux missions relevant de l'action de l'État en mer (missions fiscales et douanières, lutte contre les trafics et les rejets illicites, surveillance et contrôle des pêches, lutte contre l'immigration et le travail illicites, sécurité maritime, sauvetage et assistance).

Dans le cadre de cette activité de contrôle, il est amené à effectuer des arraisonnements en mer, à procéder à la visite et à la fouille approfondie des navires de commerce, de plaisance ou de pêche ainsi que des équipages.

Ses responsabilités et ses fonctions sont étroitement liées à son grade, aux qualifications qu'il détient ainsi qu'au type de moyen naval sur lequel il sert. Au sein de chaque équipage, le marin exerce soit au service « passerelle » (capitaine, second capitaine ou chef de quart passerelle) soit au service « pont » (marin-pont) ; le service « machine » étant constitué de mécaniciens de bord.

Conditions d'exercice :

C'est un agent de la branche de la surveillance maritime de l'administration des douanes. Il agit en mer armé et en uniforme.

Les compétences :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique des agents de la surveillance, aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin et aux conditions d'aptitude physique à la mer
- Activité en équipe, en vie communautaire
- Peut exercer l'activité à compétence particulière de plongeur de bord dans les conditions fixées par l'administration exigeant une qualification spécifique et obligation de servir durant cinq années dans la spécialité.

Salaire :

Le marin des douanes est un agent des catégories A, B ou C

Evolution de carrière :

Début de carrière :

- Marin-pont de moyens navals des douanes (catégorie B ou C)
- Second capitaine de moyens navals des douanes (catégorie B)
- Chef de quart-passerelle de moyens navals des douanes (catégorie B)
- Capitaine de moyens navals des douanes (agent de catégorie A ou B)

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Consultatif Régional de la Mer

Le guide des métiers de la Mer et du Littoral

- **Les formations :**
niveau : II, III, IV ou V

- **description :**

Recrutement

- soit par voie de concours externe généraliste - inspecteur (catégorie A), contrôleur (catégorie B) ou agent (catégorie C) - avant d'être formés à leur spécialité,
- soit par voie de concours externe par spécialité (uniquement pour les agents de catégorie C et lorsque ce concours est organisé pour le métier de marin-pont), soit par voie d'enquête interne nationale.

- **durée :**

Les agents titulaires de catégorie C et B recrutés par voie d'enquête interne suivent un stage de vingt et une semaines à l'École nationale des brigades des douanes de La Rochelle, ainsi qu'à l'École maritime et aquacole de La Rochelle.

Après cette scolarité, les stagiaires affectés sur les postes d'officier naval interrégional suivent le pré-stage 4 mois de chef de quart à l'École nationale des brigades des douanes de la Rochelle.

Les lauréats du concours d'inspecteur sont nommés inspecteurs-stagiaires des douanes et suivent un cycle d'enseignement professionnel durant une année. Après une période interministérielle, ce stage se déroule à l'École nationale des douanes installée à Tourcoing.

Où se former :

DIRECTION NATIONALE DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DNRFP) et ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING

11, avenue Jean Millet

BP 450

59203 TOURCOING CEDEX

Téléphone : 09 70 28 24 00, Télécopie : 03.20.94.86.00, Courriel : dnrfp@douane.finances.gouv.fr

ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES DE ROUEN

Boulevard d'Orléans –

76037 ROUEN CEDEX

Téléphone: 09 70 28 24 45, Télécopie: 02 35 72 75 07, Courriel : enr-rouen@douane.finances.gouv.fr

ÉCOLE NATIONALE DES BRIGADES DES DOUANES DE LA ROCHELLE

Rue du Jura - 17021 La Rochelle CEDEX 1

Téléphone : 05.46.68.46.00 - Télécopie : 05.46.43.11.76

Ecole maritime et aquacole de La Rochelle.

Av du Maréchal Juin BP 529 - 17022 La Rochelle Cédex 01

Tel: 05 46 43 00 48, www.lycee-maritime-larochelle.com

Où s'informer :

POLE emploi de votre territoire, Mission locale de votre commune, CIO

Site du CARIF

Code ROME :



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Consultatif Régional de la Mer

Le guide des métiers de la Mer et du Littoral